

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 22.06.2020
Date d'affichage du compte-rendu : 30.06.2020
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Nombre de Conseillers Municipaux connectés ou représentés : 27.

Le vingt-neuf Juin deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2^{ème} Adjoint, M. Jean WAROUX 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie ROBION 4^{ème} Adjoint, M. Patrick PETIT 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6^{ème} Adjoint, M. Claude PAPOT 7^{ème} Adjoint, Mme Annie GONNORD 8^{ème} Adjoint, Mme Monique PARICHAUT, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Patrick COIRAULT, Mme Patricia DUFOUR, M. Christian GOUJEAU, Mme Sylvie MAGNAIN, Mr Pascal TRUTEAU, Mme Hélène ACE, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, M. Patrice BAUDOIN, Mme Angélique BOURSIER, Mme Marie KOHLER, Mme Claire DURQUETY.

ETAIT ABSENT : M. Henri MOINARD qui a donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à M. Christian AUBERT
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Claire VEQUE

Monsieur le Maire accueille l'assemblée.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2020

A la demande de Madame Magnain, il est proposé de modifier la rédaction du compte rendu du 8 Juin 2020, concernant son intervention au titre des indemnités des élus :

Le compte-rendu est ainsi corrigé : Madame Sylvie Magnain aurait souhaité que l'enveloppe des indemnités soit revue à la baisse eu égard à la diminution du nombre d'adjoints et au contexte social actuel et que les indemnités individuelles ne subissent pas d'augmentation.

Après adoption du compte rendu de la séance du 8 Juin 2020, le Conseil Municipal délibère comme suit :

TRAVAUX DE REFECTION D'UN LOGEMENT et ISOLATION D'UN GRENIER ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Christian AUBERT indique que suite au décès du locataire du logement communal situé 3 place Emile Thomas d'une part et dans le cadre du réaménagement du musée du château qui nécessite un lieu de stockage sain pour une partie du musée actuel d'autre part, la commission Travaux avait envisagé la réalisation d'une consultation commune pour ces 2 opérations eu égard à leur localisation très proche l'une Place Emile Thomas et l'autre dans les ex ateliers derrière la mairie.

La commission Finances en lien avec Madame Buzard responsable des services techniques, a donc établi le cahier des charges correspondant à des travaux de doublages/cloisons/faux plafonds pour le logement et à l'isolation des doublages de mur et la création d'un faux plafond pour le grenier. Les critères de sélection avaient ainsi été définis : Prix : 70% - Valeur technique : 30%

5 entreprises communales ont été consultées, une seule a répondu. Son offre a été analysée par la commission Finances qui propose de la retenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la proposition de la commission pour chacun des chantiers et
- confie ainsi les travaux sur le logement à l'entreprise SOCOBAT de Chef-Boutonne, pour un montant de 5345.80 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe du Parc Locatif
- confie les travaux d'isolation du grenier à l'entreprise SOCOBAT de Chef-Boutonne, pour un montant de 8 531.80 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

SCENOGRAPHIE DU CHATEAU – COMPTE RENDU DE L'ETUDE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 avril dernier, Mme Niguès architecte par ailleurs chargée du dossier de rénovation du château, a été missionnée pour une étude complémentaire demandée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du projet de réaménagement intérieur du château afin de le rendre conforme aux exigences légales d'un ERP (Etablissement Recevant du Public). Cette étude a été présentée et commentée.

Le chiffrage des travaux correspondants est évalué à 220 000 €HT et la durée de ces travaux à 6 mois. Les élus échangent quant aux prestations composant ce complément de travaux intérieurs annoncé tardivement, quant à son caractère impératif, quant à son chiffrage et à la durée des travaux correspondante à intégrer dans le planning de l'opération qui oblige à une ouverture du château décalée par rapport à ce qui avait été prévu.

Bien que ces prestations complémentaires soient impératives et que l'ouverture du musée en dépende, les élus regrettent qu'elles n'aient pas été anticipées ni même évoquées par les maîtres d'œuvre. Suite à sa visite du site le 30 janvier 2020, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a interpellé la collectivité sur la nécessité de réaliser ces travaux de mises aux normes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de chercher les financements possibles et de poursuivre le travail d'investigation mené en concertation avec M. Delattre Maître d'Œuvre de la partie muséographie, Mme Niguès pour la partie bâtiminaire et avec le Cabinet CEBI.

Madame Marie Kohler demande des précisions quant à la rédaction des écrits de cette muséographie. Elle suggère de mentionner et notamment dans le contexte social actuel de lutte contre les discriminations, l'esclavage qui était parfois d'usage à l'époque de JF Cail. Elle craint qu'une impasse sur le sujet puisse être reprochée.

Monsieur le Maire indique que faire parler le passé ne veut pas dire cautionner tout ce qui en effet, a pu le constituer. Un rédacteur sera missionné pour répondre au cahier des charges qui a été établi et qui constituera un lot spécifique de la consultation qui va être lancée début juillet pour la muséographie. Madame Nicole Bettan précise que les données confiées au rédacteur sont le fruit du travail de recherche mené avec les associations Cail et Amis du Château.

Le report de la date d'ouverture en 2021 prévu au printemps sera bien sûr inévitable puisque des travaux supplémentaires seront engagés. Il conviendra de cibler la meilleure opportunité de date.

Les élus échangent par ailleurs sur le montant des travaux intégrant ou non une plus-value pour les préconisations Covid 19 et d'ores et déjà pour ne pas retarder l'avancement de ce dossier, à l'unanimité :

- **Valident le dépôt de l'autorisation de travaux pour ne pas retarder l'avancement du dossier.**
- **Valident le taux d'honoraires de 6.5 % du montant des travaux du Cabinet Niguès**
- **Valident le devis du Cabinet Cebi pour une prestation supplémentaire au titre de ces travaux d'un montant de 5 951 € HT**
- **Valident le montant complémentaire de la mission SPS confiée au Cabinet ACI de 665 € HT**
- **Entérinent, sur proposition de Monsieur le Maire, le report de la décision du Conseil Municipal le 27 Juillet 2020 date à laquelle des précisions pourront être apportées**

EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DU VIEUX LIMORT

Monsieur le Maire rappelle que l'effacement de réseaux de la rue de l'Huilerie et du Vieux Limort débuté en 2019 et interrompu du fait de la crise sanitaire, va se terminer prochainement. Un poteau d'arrêt devait être installé rue du Vieux Limort pour faire la jonction entre la partie souterraine et la partie restée en aérien. Il se trouve que cette installation présente un risque de dégradation pour la maison située à proximité. Une rencontre a eu lieu sur site et parmi les pistes envisagées, la plus opportune serait de prolonger l'enfouissement des réseaux sur la rue du Vieux Limort.

Afin de maintenir le financement de l'opération de la Rue de l'Huilerie et du Vieux Limort, il est proposé de rajouter la réalisation de ce tronçon sur l'opération suivante concernant la rue de la Justice et la Rue et Place du Petit Maure, décidée lors de la réunion du 8 juin dernier et donc non débutée. Les 2 rues se trouvant à proximité l'une de l'autre il n'est pas incohérent d'envisager cette solution. Le montant de cette plus-value pourrait être soustrait du montant du programme de travaux 2021. Il est d'environ 40 000 € HT (travaux et frais indirects actualisés compris)

Le plan de financement de l'opération la rue de la Justice et la Rue et Place du Petit Maure serait donc revu en conséquence.

Après en avoir délibéré, considérant que cette proposition est la plus adaptée, le Conseil Municipal à l'unanimité valide

- **P'inscription du surcoût de la rue du Vieux Limort pour 70ml de travaux supplémentaires d'un montant de travaux de 34 500 € HT**

- le devis revu d'assistance à maîtrise d'ouvrage de Enedis de 4 008 € HT soit +1 277.62 € HT
- le devis revu d'étude, d'analyse et de suivi de chantier de Sitéa, de 12 316 € HT soit + 2 981.80 € HT

et adopte le plan de financement actualisé de l'opération d'enfouissement de la rue de la Justice, de la Place et rue du Petit Maure et du tronçon rue du Vieux Limort ainsi établi :

Dépenses		Recettes	
Travaux	139 247,00 €		
Frais indirects	20 013,09 €	ENEDIS	20 000,00 €
Total HT	159 260,09 €	Autofinancement	171 112,11 €
TVA	31 852,02 €	FCTVA	- €
Total TTC	191 112,11 €		191 112,11 €

Le montant de la prestation d'Orange et la convention que Monsieur le Maire avait été autorisé à signer demeure inchangés.

CRISE SANITAIRE– FONDS D'AIDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Monsieur le Maire informe les élus que la mise en place d'un dispositif de soutien aux entreprises au regard de l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 a été validé par délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2020.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a entraîné un ralentissement considérable de l'économie mondiale, auquel le territoire de Mellois en Poitou n'échappe pas. Des mesures d'urgence ont été mises en place dès le début de la crise par l'Etat et la région Nouvelle-Aquitaine, sous forme de prêts ou de subventions. Au regard de sa compétence en matière économique, la communauté de communes Mellois en Poitou souhaite participer à l'effort national et régional et adopter une attitude proactive afin de soutenir son tissu économique et sauvegarder l'emploi sur son territoire.

La communauté de communes prévoit de dégager une enveloppe de 500 000 € pour la mise en place d'un fonds de soutien aux entreprises dont les conditions d'éligibilité sont les suivantes.

Sont bénéficiaires les entreprises (non contrôlées par un groupe) et les associations employeuses des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services de proximité, du tourisme, de la culture et des loisirs, de la production et transformation agricole dont le siège social se situe sur le territoire de Mellois en Poitou :

- dont l'effectif est de 10 ETP maximum ;
- ayant subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la période de référence de l'année N-1, à la date du dépôt (entre le 1er mars et le dernier jour du mois précédent le dépôt) ;
- ayant un chiffre d'affaire inférieur à 1 000 000 € ;
- dont le bénéfice imposable est inférieur à 60 000 €, sur le dernier exercice.

Les entreprises créées après le 1er janvier 2020 sont éligibles sans condition de secteur.

Par ailleurs, la communauté de communes Mellois en Poitou se réserve la possibilité d'étudier le cas d'entreprises n'appartenant pas aux secteurs précités et qui n'auraient pas pu bénéficier d'autres dispositifs de soutien.

Sont exclues :

- les microentreprises et affaires personnelles dont le chiffre d'affaires représente un revenu d'appoint en complément d'une activité salariée ;
- les demandeurs titulaires d'une pension de retraite ;
- les entreprises en cessation de paiement au 1er mars 2020.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- avoir sollicité les dispositifs nationaux et/ou régionaux d'aide existants (hors prêts et avances remboursables) ou justifier de leur non sollicitation ;
- exposer les mesures prises pendant le confinement, le cas échéant ;
- présenter un projet de relance démontrant une adaptation de son activité.

Un comité local d'attribution du fonds étudiera les demandes après instruction technique et proposera à la communauté de communes Mellois en Poitou les suites à leur donner.

Ce dispositif consiste en un soutien à la trésorerie au travers d'une subvention dont le montant maximum est fixé à 10 000 €.

Il est proposé que les communes puissent abonder ce fonds à hauteur de 10 €/habitant, au travers de fonds de concours dont le versement pourra être lissé, selon le choix des communes volontaires, sur une durée de 1 à 3 ans.

L'ambition communautaire est de porter le fonds de soutien à 1 000 000 €, les fonds communautaires étant mobilisés préalablement à l'enveloppe communale.

A l'issue de la mise en œuvre du dispositif, un bilan financier sera établi, au regard duquel le montant du fonds non utilisé sera reversé aux communes.

Considérant que la mise en place du fonds de soutien aux entreprises est un projet d'intérêt commun entre la communauté de communes et ses communes membres, le Conseil Municipal, à l'unanimité et sur proposition de la commission Finances qui en avait envisagé le principe

- **Accepte de participer au fonds d'aide à hauteur de 10 €/habitants, soit 27 000 €, versé comme suit :**
 - **2020 : 14 000 €**
 - **2021 : 13 000 €**
- **Autorise le maire à signer la convention de financement de participation correspondante.**

Avant d'aborder les différents budgets, Monsieur Christian AUBERT indique que la commission Finances s'est réunie 4 fois pour leur préparation pour lesquels un dossier a été transmis aux élus avec la convocation. Il commente les propositions de la commission :

BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « PARC LOCATIF »

La commission propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement de ce budget annexe d'un montant cumulé de 100 618.03 € en 2019 en :
Section de fonctionnement : 20 618.03 € et en Section d'investissement : 80 000 €
- de valider le programme d'investissement 2019 ainsi établi :

	dépenses	subventions
Tillou - nouveau logement hors RAR	160 000,00 €	131 565,00 €
Tillou chaudière logt (entreprise)	7 500,00 €	
Chef place Emile Thomas (régie)	10 000,00 €	
Chef place Emile Thomas placo (entreprise)	6 500,00 €	
Toiture Logt de l'hôtel de ville	9 000,00 €	
Divers parc locatif	5 000,00 €	
	198 000,00 €	131 565,00 €

- eu égard aux disponibilités qu'offre le projet de budget, de reverser une somme de 90 000 € au budget principal de la commune étant précisé qu'une provision de 37 509 € est malgré tout affecté en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les propositions de la commission Finances ainsi présentées par Monsieur Aubert et vote le budget primitif du budget annexe du Parc Locatif ainsi établi :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 175 118 €

Section d'investissement équilibrée en dépense et recettes : 275 673 €

BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « GARENNE DU BOIS AUX PINS »

Ce budget concerne les opérations de gestion de stocks de ce lotissement de la Garenne du Bois aux Pins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les propositions de la commission Finances présentées par Monsieur Aubert et vote le budget primitif du budget annexe de la Garenne du Bois aux Pins ainsi établi :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 419 123 €

Section d'investissement équilibrée en dépense et recettes : 452 258 €

BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

La commission propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement de ce budget annexe d'un montant cumulé de 938 868.21 € en 2019 en :
Section de fonctionnement : 338 868.21 € et en Section d'investissement : 600 000 €

Monsieur Aubert présente et commente les faits marquants de ce projet de budget :

Dépenses de fonctionnement :

- Maitrise des charges à caractère général
- Maintien de la masse salariale
- Inscription de 75 000 € au titre de l'action Coup de Pouce décidée le 8 juin dernier pour booster la reprise de l'activité commerciale locale

Recettes de fonctionnement :

- Augmentation des dotations de l'Etat : 28 700 € (+3.8%)
- Augmentation du versement du budget du parc locatif : + 60 000 € par rapport à 2019
- Augmentation des AC versées par la Communauté de Communes Mellois en Poitou : 2 224 €
- Volonté de diminuer le produit fiscal de l'équivalent

Programme des investissements 2020 :

Monsieur Christian Aubert commente le programme des investissements 2020 établi en tenant compte des engagements déjà pris, des projets déjà évoqués et des suggestions de la commission Finances sera commenté.

Opérations déjà engagées (elles sont surlignées en jaune) :

INVESTISSEMENTS 2020	Prévisions TTC	Subventions
Muséographie travaux	456 000,00 €	384 000,00 €
RIC ordi Tillou	1 194,00 €	
Marchet baquet	1 128,00 €	
Rénovation muret Route de Loizé AIPM	11 000,00 €	
Rénovation trottoirs av hôtel ville Colas	13 000,00 €	
Stade éclairage Leds	57 000,00 €	19 265,90 €
Château tranche 4	196 500,00 €	80 800,00 €
Plantation Appel à projet CD	5 815,00 €	
JVS logiciel	7 200,00 €	
Permis d'aménager terrain échangé	4 524,00 €	
Echange terrain Tillou / jardin	3 500,00 €	
RIC ordis portables	2 138,00 €	
Delaire (GMAO)	3 800,00 €	
TOTAL	762 799,00 €	484 065,90 €

Propositions 2020 :

	Enveloppe TTC	Subventions
Couverture halles	30 000,00 €	
Porte mairie Crézières	3 500,00 €	
Eclairage public chemin de l'Hermitage	2 000,00 €	
Changement éclairage par led à Tillou / Crézières / La Bataille	50 000,00 €	
Terrain Loret	10 000,00 €	
Schéma directeur rénovations rues	20 000,00 €	
Toilettes Tillou le Pina	35 000,00 €	
Achat jardins près Boutonne	5 000,00 €	
Réseaux rue de la justice Petit Maure	130 000,00 €	20 000,00 €
Partie voirie centre Tillou	83 000,00 €	48 000,00 €
Plafond salle ML Gerbeaud	7 000,00 €	
Achat four à pains les Vaux	2 500,00 €	
Véhicule ST (L2H2)	25 000,00 €	
Nettoyeur haute pression	1 200,00 €	
Booster	800,00 €	
Tondeuse automatique	1 300,00 €	
Pince Merlot	3 000,00 €	

Balai devant tracteur	3 500,00 €	
Informatique - ordinateurs	5 000,00 €	
Isolation grenier local derrière mairie	11 000,00 €	
Niguès honoraires musée	13 200,00 €	5 500,00 €
Mur Tillou	10 000,00 €	
Maitrise d'œuvre ilot place Cail	30 000,00 €	
Reprise pignons mairie	3 000,00 €	
Plafond chapelle Crézières	4 500,00 €	
Plan Lumière CD Place Cail	185 000,00 €	110 000,00 €
Sièges tribunes Centre Culturel	15 000,00 €	
TOTAL	979 500,00 €	183 500,00 €

Synthèse de ces investissements

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser 2019	528 088,00 €	202 412,00 €
Projets déjà engagés	762 799,00 €	484 065,90 €
Proposition investissements 2020	614 500,00 €	183 500,00 €
	1 905 387,00 €	869 977,90 €

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser 2019	528 088,00 €	202 412,00 €
Programme 2020	1 377 299,00 €	667 565,90 €
	1 905 387,00 €	869 977,90 €

Le Conseil Municipal décide de valider les devis suivants :

Motorisation des tribunes et changement de roues (134) : MASTER INDUSTRIES (85) 17 808 € TT

Mise en place d'un point lumineux rue de l'Hermitage : Delaire 1 323 € TTC

Rénovation mur en pierres à Tillou : Chantier d'insertion par l'AIPM 10 000 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Informé que le montant des AC de la Communauté de Communes majoré de 2224 € par rapport au montant de celles de 2019, sur proposition de la commission Finances de minorer d'autant le montant du produit des impôts locaux, **le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de baisser le taux d'imposition 2020 de 0.5% par rapport à ceux de 2019. Ils deviennent les suivants :**

- **Le taux de Taxe Foncière non bâtie passe de 49.65% à 49.40%**
- **Le taux de Taxe Foncière passe de 16.19% à 16.11%**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 :

le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de ce budget d'un montant cumulé de 938 868.21 € comme suit :

Section de fonctionnement : 338 868.21 € et en Section d'investissement : 600 000 €

Après avoir échangé sur l'ensemble du projet de budget, le Conseil Municipal sur proposition de la commission vote le Budget Primitif ainsi présenté et dont les montants sont les suivants :

Equilibre dépenses/ recettes de Fonctionnement : 2 723 870 € intégration faite de l'affectation des 338 868.21 €

Equilibre dépenses/ recettes d'Investissement : 2 548 500 € intégration faite de l'affectation des 600 000.00 €

RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC ANIMAL'OR

Chacune des communes historiques, Crézières, La Bataille Tillou et Chef -Boutonne avait signé en 2012, une convention de partenariat avec l'Entreprise Animal'Or (79 190 Mairé L'Evescault) pour le recueil des chiens errants. Cette convention prévoit les conditions d'intervention, les conditions financières et le montant de la participation communale pour ce service fixé à 0.5616 € par an et par habitant.

Il est proposé de signer une convention pour l'ensemble de la commune nouvelle de Chef-Boutonne pour remplacer les conventions individuelles antérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondant au territoire de la commune nouvelle avec Animal'Or.

CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

La commune est régulièrement sollicitée par l'agent communal Sébastien Calandrau chef-adjoint du centre de secours de Chef-Boutonne, qui en charge de l'organisation de manœuvres de pompiers, demande au gré des besoins, à être autorisé à les faire dans les bâtiments communaux.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours demande la signature d'une convention de 3 ans pour formaliser cette mise à disposition de bâtiments communaux dans le cadre des formations pour les pompiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature de la convention avec le SDIS.

CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE L'EX CANTON POUR TRAVAUX DE MARQUAGE AU SOL

Monsieur Patrick Petit indique que depuis plusieurs années, la commune de Chef-Boutonne met un agent et la machine à peinture pour le marquage au sol à la disposition des communes de l'ex-canton de Chef-Boutonne, contre du « temps agent » donné par la commune bénéficiaire. Il est proposé de reconduire cette démarche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, avec les communes de l'ex-canton de Chef-Boutonne qui le souhaitent.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS – COMPLEMENT

Comité de jumelage avec le Togo : Le Conseil Municipal lors de sa réunion du 11 Février 2019 a décidé de concrétiser les relations entre le Comité de Jumelage de Kpélé Agavé, la commune de Chef-Boutonne et l'association ARBRES par la signature d'une convention de jumelage.

4 membres du Conseil Municipal s'étaient portés volontaires pour faire partie de ce comité de jumelage par ailleurs composé de membres de l'association ARBRES et d'habitants de la commune. Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner de nouveaux membres pour siéger au Comité de Jumelage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les candidatures volontaires de Sophie Robion, Marie Kohler, Helen Ace et Annie Gonnord

Référent Ambroisie : les missions en tant que référent territorial sont les suivantes :

- La surveillance de la présence des ambrosies sur votre collectivité et l'évaluation de leurs impacts sur la santé humaine et les milieux, la prévention du développement et de la prolifération de ces espèces ;
- La gestion et l'entretien de tous les espaces, agricoles ou non, où se développent ou peuvent se développer ces espèces;
- La destruction de spécimens de ces espèces sous quelque forme que ce soit au cours de leur développement, dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et leur reproduction ;
- La prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens ;
- L'information du public sur les effets sur la santé humaine associés à ces espèces et sur les mesures de prévention et de lutte contre ces espèces ;
- La valorisation et la diffusion des connaissances scientifiques relatives à ces espèces et à leurs impacts sur la santé humaine et les milieux ainsi que la réalisation des travaux et recherches et, le cas échéant, de leurs applications ;
- La valorisation, la diffusion et la coordination des actions de prévention, de lutte, de formation et d'information menées sur l'ensemble du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les candidatures volontaires de Patrick Petit titulaire et de Henri Moinard suppléant pour être les élus « référent ambroisie communal »

Commission de contrôle de la liste électorale :

Après en avoir délibéré et informé que la fonction d'adjoint n'est pas compatible avec cette mission, le Conseil Municipal doit remplacer les 2 élus préalablement désignés et valide les candidatures volontaires de Patrick Coirault Titulaire et de Francis Griffault suppléant pour siéger au sein de la commission de contrôle électoral par ailleurs composée d'un représentant de l'Administration et d'un délégué du Tribunal.

PLU DE CHEF-BOUTONNE – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

La présente modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est initiée par la Communauté de communes Mellois en Poitou, compétente en matière de PLU depuis le 01/01/2017.

Elle concerne la modification du zonage de la parcelle cadastrée A14 : la parcelle est située en zone IJL, zone destinée à l'accueil des équipements collectifs ou de services publics. Le plan de zonage du PLU de Chef-Boutonne sera modifié en substituant la zone UL à une zone UE à vocation économique.

La parcelle cadastrée A14 est propriété du Département des Deux-Sèvres. Le Département, dans le but de restructurer la présence de ses services sur le territoire, a dessiné une nouvelle carte des agences techniques territoriales des routes. A ce titre, plusieurs sites, parmi lesquels l'unité d'exploitation de Chef-Boutonne, font l'objet d'un plan de cession. La parcelle cadastrée A14 est mise en vente et ne pourra pas être acquise pour l'usage auquel elle est actuellement affectée.

La présente modification vise à modifier le zonage de la parcelle cadastrée A14, d'une superficie de 2 277 m², du PLU de Chef-Boutonne afin de permettre au site d'être proposé à une activité artisanale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet de modification simplifiée faisant passer la zone UL concernée en une zone UE du PLU Communal pour mener à bien le projet d'installation déposé.

ORGANISATION OUVERTURE DU CHATEAU DE JAVARZAY 2020

Madame Nicole Bettan indique que du fait de la crise sanitaire, le château n'a pu ouvrir ses portes au public, que le 16 Juin au lieu du week-end de Pâques comme chaque année. Il est proposé, pour tenir compte des contraintes d'emploi du temps, de modifier les horaires du musée du Château de Javarzay de la saison 2020.

Le Conseil Municipal prend acte des horaires ainsi retenus :

Les mercredi, samedis et dimanches de 15 à 18 heures

Les Jeudis, vendredis de 10 à 12 heures et de 15 à 18 heures

et prend note que Monsieur Murphy agent communal, viendra seconder les permanences assurées par Pascaline Ricard agent communal et les bénévoles des Amis du Château de Javarzay ici remerciés pour leur disponibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints pour quelques retours concernant les travaux des commissions :

Madame Nicole Bettan chargée de la revitalisation de la commune indique que la 1^{ère} réunion de la commission Développement est programmée le Jeudi 9 juillet à 20h30.

Madame Annie Gonnord chargée de l'animation locale, indique que la Boutique Ephémère accueillera xx artistes, 2 ayant fait « faux bon » puis elle annonce une réunion de la commission animation le 7 juillet à 20h30.

Elle évoque ensuite l'organisation de la Fête Nationale du 14 juillet qui suscite un débat.

Après en avoir délibéré, bien que regrettant de devoir annuler la fête sur le site du château, les contraintes de sécurisation ne permettant pas d'envisager l'organisation du bal, la présence d'une buvette ni le tir du feu d'artifice, il est décidé de solliciter les services préfectoraux pour maintenir les animations dans le Village de Tillou, de Crézières et La Bataille. Une communication sera faite après la réponse préfectorale.

Madame Marie-Claire Veque chargée des affaires sociales annonce la 1^{ère} réunion du Centre Communal d'Action Sociale le 8 Juillet 2020 à 18 heures. Les conseillers municipaux élus pour y siéger et les membres cooptés seront installés dans leur fonction.

Monsieur Claude Papot chargé du Pôle Technique indique qu'aucune offre de véhicule pour remplacer le véhicule utilisé par Gérard Barbier agent communal, n'a été présentée à ce jour par les garagistes locaux.

Puis Monsieur le Maire donne quelques informations avant de clore la réunion à 23h50 :

- Foire de Javarzay : seule la foire commerciale avait été maintenue, la fête foraine obligeant à des contraintes impossibles à respecter. Seuls 5 des 20 commerçants qui avaient confirmé leur venue, se sont présentés et ne sont donc pas restés la journée entière.
- Le Conseil Municipal sera réuni le 10 juillet 2020 (date imposée car généralisée au niveau national) à 19 heures pour l'élection des « Grands électeurs » qui voteront pour les élections sénatoriales le 27 septembre 2020.

Ainsi délibéré en mairie de Chef Boutonne le 29 Juin 2020

Le secrétaire de séance
Marie-Claire VEQUE.

Le Maire
Fabrice MICHELET